



RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal d'EDMUNDSTON

Lundi, le 1^{er} mai 2006

Salle du Conseil, Hôtel de ville

(traduction simultanée)

Présents:	Gérald Allain, Maire Roger Rioux, Secrétaire	Réal Gervais, Directeur général Doreen Banville, Secrétaire adj.
Conseillers :		
Quartier 1	Aldéo Nadeau	Réal Morneau
Quartier 2	Louis Lavoie	Albert W. Martin (absent)
Quartier 3	Gérald Morneau	Don Moreau
Quartier 4	Charles Fournier	Michel Dubé

La réunion débute à 20h00 sous la présidence du Maire Allain. M. le Maire félicite M. Bertin Bossé pour son succès lors de l'organisation du Championnat de Judo de l'Est du Canada.

Il est proposé par Gérald Morneau et appuyé de Michel Dubé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Adoptée.

2006-046 M. Louis Lavoie propose que le procès-verbal suivant soit accepté tel que présenté :
24 avril 2006 – Réunion ordinaire publique
Appuyée par Réal Morneau. Adoptée.

MODIFICATIONS AU PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE EDM (ZONE 1)
Terrain boulevard Hébert (Mini putt) No. 66.Z1.77 et 67.Z1.99
Terrain boulevard Hébert (Forum) No. 66.Z1.78 et 67.Z1.100
Zones résidentielles – plus d'un bâtiment sur le même lot No. 67.Z1.101

Le Secrétaire procède à la 3e lecture par titre des Arrêtés mentionnés ci-haut et les propositions suivantes sont apportées :

2006-047 M. Don Moreau propose que l'Arrêté municipal No. 66.Z1.77, concernant une modification au Plan municipal d'Edmundston (Zone 1) pour la propriété appartenant à la municipalité sur laquelle sont situés le mini putt et les terrains de tennis, soit adopté.
Appuyée par Louis Lavoie. Adoptée.

2006-048 M. Don Moreau propose que l'Arrêté municipal No. 67.Z1.99, concernant une modification à l'Arrêté de zonage d'Edmundston (Zone 1) pour la propriété appartenant à la municipalité sur laquelle sont situés le mini putt et les terrains de tennis, soit adopté.
Appuyée par Louis Lavoie. Adoptée.

2006-049 M. Aldéo Nadeau propose que l'Arrêté municipal No. 66.Z1.78, concernant une modification au Plan municipal d'Edmundston (Zone 1) pour la propriété appartenant à la municipalité sur laquelle est situé le Forum, soit adopté.

Appuyée par Michel Dubé. Adoptée.

2006-050 M. Aldéo Nadeau propose que l'Arrêté municipal No. 67.Z1.100, concernant une modification à l'Arrêté de zonage d'Edmundston (Zone 1) pour la propriété appartenant à la municipalité sur laquelle est situé le Forum, soit adopté.

Appuyée par Michel Dubé. Adoptée.

Le Conseiller Fournier mentionne que les préoccupations des citoyens seront pris en considération lors de la rédaction des ententes et document de transfert lors des transactions avec les nouveaux propriétaires.

2006-051 M. Charles Fournier propose que l'Arrêté municipal No. 67.Z1.101, concernant une modification à l'Arrêté de zonage d'Edmundston (Zone 1) pour permettre plus d'un bâtiment principal sur le même lot dans les zones résidentielles, soit adopté.

Appuyée par Michel Dubé. Adoptée.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

No. 5-I FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA 20^E RUE

Le Secrétaire procède à la 3^e lecture par titre de l'Arrêté No. 5-I et la proposition suivante est apportée :

2006-052 M. Gérald Morneau propose que l'Arrêté municipal No. 5-I, concernant la fermeture d'une partie de la 20^e rue, soit adopté.

Appuyée par Louis Lavoie. Adoptée.

No. 21-02 MODIFICATION A L'ARRÊTÉ DE CONSTRUCTION

Le Secrétaire procède à la 3^e lecture par titre de l'Arrêté No. 21-02 et la proposition suivante est apportée :

2006-053 M. Aldéo Nadeau propose que l'Arrêté municipal No. 21-02, concernant une modification à l'Arrêté de construction, soit adopté.

Appuyée par Michel Dubé. Adoptée.

AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATIF :

REPORTER LA REUNION PUBLIQUE DU 15 MAI AU 29 MAI

- 2006-054** M. Louis Lavoie propose que la réunion ordinaire publique du 15 mai 2006 soit reportée au 29 mai 2006 à 20h00.
Appuyée par Don Moreau. Adoptée.

INSPECTEUR DES CONSTRUCTIONS, POSTE OCCASIONNEL

- 2006-055** M. Aldéo Nadeau propose que Peter Michaud soit nommé sous le regroupement syndical – S.C.F.P., local 60 (général) à un poste occasionnel d'inspecteur des constructions d'Edmundston en vertu des Arrêtés municipaux en vigueur pour la municipalité d'Edmundston et des articles 93(1) et 98 de la *Loi sur l'Urbanisme du N. B.*
Appuyée par Charles Fournier. Adoptée.

PLANIFICATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

DEUX APPEL D'OFFRES – TRAVAUX AU PALLADIUM

- 2006-056** M. Réal Morneault propose que les services de Maritime Sandblasting & Coatings Ltd soient retenus pour la peinture de la structure et de la toiture du Palladium de Saint-Jacques, plus bas soumissionnaire en date du 13 avril 2006. Cette approbation est conditionnelle à l'obtention du financement à la Commission des emprunts capitaux.
Appuyée par Aldéo Nadeau. Adoptée.
- 2006-057** M. Réal Morneault propose que les services de Cimco Refrigeration, seul soumissionnaire en date du 20 avril 2006, soient retenus pour les travaux à l'équipement de réfrigération au Palladium de Saint-Jacques et ce, tels que définis dans l'appel d'offre. Cette approbation est conditionnelle à la transaction pour la vente du forum.
Appuyée par Aldéo Nadeau. Adoptée.

URBANISME

NOUVELLE DEMANDE DE MODIFICATION – SECTEUR SAINT-BASILE

2006-058 M Louis Lavoie propose que le Conseil municipal considère la modification suivante à l'Arrêté de zonage de Saint-Basile (Zone 3):

- 1. Ajouter l'usage suivant dans les zones d'industries légères : vente au détail**

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal convoque une réunion publique pour examiner les objections et commentaires aux modifications proposées le 12 juin 2006 en la salle du Conseil à Edmundston, N. B. à 20h00; et que le secrétaire se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier l'avis public prescrit par l'article 68 de la Loi sur l'Urbanisme dans le journal "Le Madawaska" indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de cette réunion publique.

Appuyée par **Gérald Morneau**.

Adoptée.

NOUVEAU PLAN MUNICIPAL

DEBUT DU PROCESSUS D'ADOPTION

2006-059 M. Charles Fournier propose que le Conseil municipal considère l'adoption d'un nouveau Plan municipal pour Edmundston.

IL EST RÉSOLU QUE le nouveau document soit présenté au public le 29 mai 2006 en la salle du Conseil d'Edmundston à compter de 20h00 et que le secrétaire se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la Loi sur l'Urbanisme dans le journal "Le Madawaska" indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions ou commentaires aux projets proposés pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du Directeur d'Urbanisme.

Appuyée par **Gérald Morneau**.

Adoptée.

CONSULTATION PUBLIQUE PAR LA FIRME ROCHE LTEE, CONSULTANT

Madame Lyne Latouche, Urbaniste, présente les détails du nouveau Plan Municipal pour l'ensemble du territoire. Quelques citoyens demandent des précisions sur les changements apportés.

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU MADAWASKA

2006-060 **Attendu que la Municipalité et la Commission connaissent d'importantes divergences d'opinions en matière de partage des coûts de fonctionnement de la Commission ainsi que du financement de ceux-ci;**

Attendu que la Municipalité a consenti des sommes considérables, au cours de 5 dernières années, à la Commission dans le but de réaliser la révision de son plan municipal, et qu'après ces années d'attentes sans résultat, la Municipalité a été dans l'obligation de confier ce mandat à l'entreprise privée;

Attendu que la Municipalité est désireuse de poursuivre les efforts de développement similaires à d'autres municipalités de la province en offrant un service d'urbanisme municipal interne servant de guichet unique en cette matière de façon à augmenter l'efficacité de ce service à l'ensemble de la population;

Attendu que la Municipalité appuie la démarche provinciale quant à sa volonté de permettre aux municipalités du N.-B. de prendre charge leurs propres initiatives de développement par l'offre d'un service d'urbanisme municipal;

Attendu que la municipalité est désireuse d'optimiser le service rendu aux citoyens en augmentant la fréquence des réunions d'un Comité consultatif;

Qu'il soit résolu que la Municipalité demande au Ministère provincial l'autorisation nécessaire pour le retrait de la Ville d'Edmundston des rangs de la Commission d'aménagement du Madawaska créée par ordre ministériel # LC02-071 en date du 18 septembre 2002.

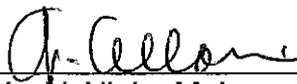
**Proposée par Charles Fournier. Appuyée par Louis Lavoie.
Adoptée à l'unanimité.**

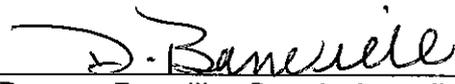
INFORMATION GÉNÉRALE

➤ Prochaine réunion publique – 29 mai 2006 à 20h00 – réunion annuelle

PÉRIODE DE QUESTION : Aucune question n'est apportée.

Ajournement de la réunion proposé par Réal Morneau à 20h55.


Gérard Allain, Maire


Doreen Banville, Secrétaire adjointe